

Rapport d'évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre de la troisième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme

Contribution de la Principauté de Monaco

A. Renforcement de l'éducation aux droits de l'Homme dans les systèmes scolaires primaire, secondaire et supérieur	
1. Faire évoluer les activités en cours et consolider les activités passées	Un large choix d'activités est proposé aux enseignants dont certaines en lien avec les droits de l'Homme. Les activités sont renouvelées chaque année et certaines d'entre elles sont pérennisées. (Voir Annexe 1)
2. Enseignement et formation aux droits de l'Homme pour les enseignants et les éducateurs	<p>La formation initiale des professeurs dépend de la France. Environ 80 % du corps professoral est détaché de l'Administration française et le restant des enseignants a souvent été formé en France*.</p> <ul style="list-style-type: none">• Enseignement primaire : Les enseignants bénéficient d'une formation continue sur la thématique administrée par le Centre de Formation Pédagogique (CFP).• Enseignement secondaire : Les enseignants doivent s'inscrire au Plan Académique de Formation qui dépend du Rectorat de Nice (France), dont le catalogue contient des modules d'éducation aux droits de l'Homme.
3. « Effectuer des recherches, échanger les bonnes pratiques et informations entre les parties prenantes de l'éducation aux droits de l'Homme (EDH). »	Sans objet
4. « Appliquer et renforcer les méthodes éducatives de qualité fondées sur les bonnes pratiques qui ont fait l'objet d'une évaluation constante. »	<p>Enseignement primaire : le Centre de Formation Pédagogique (CFP) mène une veille et expérimente ou implante avec l'accord de la DENJS, des méthodes pédagogiques innovantes tout en ayant fait leurs preuves auparavant.</p> <p>Enseignement secondaire : le Plan de Formation Académique dépend du Rectorat de Nice, c'est-à-dire de la République française. Chaque année, les enseignants de la Principauté peuvent bénéficier de formations au sein de cette organisation.</p>
5. « Promouvoir le dialogue, la coopération, la mise en réseau et le partage entre les parties prenantes concernées. »	Pas d'actions ou de réseau mis en place par rapport à l'EDH à Monaco.
6. Améliorer la prise en compte de l'EDH dans les programmes scolaires et de formation.	<p>Les programmes scolaires dépendent du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la République française. Les établissements scolaires publics et privés sous contrat étant homologués par l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ils se doivent de respecter les programmes établis par la France.</p> <p>L'EDH est une thématique transversale de nombreuses disciplines scolaires ont une partie de leur programme qui y est consacrée telles que : l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, les lettres, la philosophie, les sciences économiques et sociales, etc.</p>

* Voir l'Ordonnance Souveraine n°15.455 du 08/02/2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement.

Activités menées à Monaco en rapport avec l'éducation aux droits de l'Homme (2015 – 2017)

Actions:

- Peace Jam
- Global Citizen Forum
- Community Service en association avec la Croix-Rouge monégasque et française
- Conseil Économique et Social des Jeunes consacré aux initiatives pour l'environnement et le développement durable

Commémorations :

- Journée Internationale de la Paix (21 septembre)
- Armistice de 1918 (11 novembre)
- Commémoration du centenaire de la *Grande Guerre* (menée entre 2014 et 2018)
- Fête Nationale de Monaco (19 novembre)
- Journée Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre)
- Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier)
- Journée Mondiale de la Francophonie (20 mars)
- Journée Internationale du Sport au service du développement et de la paix (10 mai)
- Journée de la Résistance (27 mai)